

Chaque coquet d'une dizaine de cadavres... On nous dit que le gouverneur a causé un moment de confusion avec les techniciens qui l'accompagnaient et le a-t-on pour l'étendue de ses connaissances techniques. Le sujet de l'entretien était fourni par un grand diable d'Arabe dont on avait scié le crâne pour mettre à nu le cerveau. Arrivé à la lingette, le gouverneur constata la pénurie presque absolue de linge. Il décida, sans tarder, l'allocation d'une somme de dix mille francs pour acheter au plus vite ce qui manquait. On n'est pas, en effet, de plus urgent et M. Tirman a été bien inspiré de prendre cette somme et de la répartir de façon à ce que personne ne se souvienne de lui faire un reproche.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 23 janvier 1882.
La situation s'est bien envenimée depuis quarante-huit heures. Les menaces plus ou moins déguisées de M. Gambetta d'un appel à la foule ont fait que les congressistes ont jeté le feu, si bien que toute réconciliation paraît impossible entre la commission des 33 et le président du conseil.

Il faut reconnaître aussi que les organes officiels se montrent bien maladroits. Si comme ils le prétendent, leur patron n'a jamais entretenu l'allusion qu'à la faculté laissée par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, au président de la république de provoquer une seconde délibération des Chambres au sujet du texte d'une loi, pourquoi par elles-pourquoi ajouter ce matin que le président de la république aurait également le droit de dissoudre la Chambre rebelle ?

En langage plus simple, il n'y a pas une provocation et, dans tous les cas, ne témoignent-ils pas d'un trouble profond dans l'esprit du chef du gouvernement, qui, à défaut de bons arguments, se voit réduit à essayer d'effrayer ?

Vous ne serez donc pas surpris si, aujourd'hui, les imaginations étaient trempées au Palais-Bourbon.

Les membres de la gauche qui d'abord reprochaient à la commission son ambiguïté, pour ne pas dire ses contradictions, puis après s'être prononcés dans les conditions limitées de la loi, ont conclu à la conclusion prévisible, non imposée au Congrès, les membres de la gauche qui se seraient disposés à bien des concessions se renfermaient maintenant et il leur paraissait qu'il valait encore mieux qu'il n'y eût pas de révision du tout, qu'une révision limitée par M. Gambetta.

Enfin, l'opposition, dans la grande majorité du public, exception faite, bien entendu, des politiciens radicaux, comme la seule rationnelle et possible, comme le seul moyen de sortir de la situation où nous sommes. L'opposition n'est pas douteuse. L'autorité du ministre n'est pas amoindrie pour ce que l'on publie et se dit.

Or, il n'y a pas, en effet, à s'y tromper, si le Congrès se réunissait, la révision illimitée qui sera à l'ordre du jour, malgré les efforts des opportunistes et du gouvernement. Ces efforts, qui les arrêteront ? Le bon sens du Congrès ? Le respect de l'autorité ? La situation où nous sommes. L'opposition n'est pas douteuse. L'autorité du ministre n'est pas amoindrie pour ce que l'on publie et se dit.

plus redoutable du maréchal de Mac Mahon... Il se retournera contre lui cette nuit, il va lui faire un coup d'état qui l'aurait fait passer à la barre de la justice. Il se retournera contre lui cette nuit, il va lui faire un coup d'état qui l'aurait fait passer à la barre de la justice.

Les crises politiques et financières sont compliquées aujourd'hui de crises administratives. L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

La séance est ouverte à 3 heures. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

Le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882 est adopté. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

Le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882 est adopté. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

Le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882 est adopté. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

Le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882 est adopté. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

Le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882 est adopté. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

Le projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882 est adopté. M. Allain-Targé, ministre des Finances, donne lecture du projet de loi relatif à la fixation de l'année 1882.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

Le décès de M. Tiberghien semblait devoir rendre indispensables des élections municipales complémentaires. Ce décès réduisait, on le sait, notre Conseil communal aux trois quarts de ses membres.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

SEANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

Voici la fin du remarquable rapport présenté par M. Renouard, Secrétaire-Général.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.

La Chambre a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Elle a déjà consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi.